



A Monsieur Guy Lingani,

President sortant de l'ABURWA

Objet: Notification des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)

Au cours de l'AGE qui s'est tenue le Samedi 1er Mars 2014 au *Sligo Avenue Park Activity Building*, d'importantes décisions ont été prises vous concernant, dont le Bureau Exécutif est chargé de vous notifier par la présente lettre.

En abordant les délibérations qui ont duré 3 heures de temps à peu près, l'AGE a constaté avec regret votre absence sans excuse, malgré la correspondance (email et sms) express qui vous a été personnellement adressée en sus de la convocation générale diffusée par voie d'email massif à tous les membres de l'ABURWA. Votre présence était attendue au regard de l'importance de l'Ordre du jour lié au rôle du Délégué au Conseil Supérieur des Burkinabè de l'Etranger (CSBE) que vous jouiez pour notre communauté.

Il faut dire que depuis l'élection du nouveau Bureau Exécutif de l'ABURWA, notre communauté n'avait pas eu l'occasion de statuer officiellement sur la question du mandat de Délégué CSBE qui est annexé à celui de President de l'ABURWA comme vous le savez, et en avez bénéficié vous-même.

L'AGE a examiné la question et a décidé de:

- Reaffirmer le principe que le poste de Délégué CSBE de notre juridiction est détenu par le President de l'ABURWA, comme cela avait été décidé au cours de l'Assemblée Générale qui avait eu lieu dans la salle de conférence de l'Ambassade du Burkina Faso à Washington DC, le 27 Octobre 2007 à partir de 14 heures pour la désignation du premier Délégué CSBE. Cette décision avait été notifiée à notre représentation nationale (l'Ambassade) qui l'a acceptée.

- Reconnaître comme nouveau Délégué CSBE de la juridiction de Washington DC, le President de l'ABURWA, Monsieur Mathieu Sawadogo à partir de ce jour 1er mars 2014 .
- Vous remercier chaleureusement et vous demander de cesser toute activités en relation avec ce poste.

Poursuivant ses délibérations, et pour votre information, l'AGE a collecter les doléances de notre communauté et les a transmises à Mathieu Sawadogo qui nous représentera à la 4eme Assemblée Générale du CSBE à Ouagadougou du 13 au 15 Mars 2014.

L'AGE ayant ensuite suivi avec attention l'exposé du Bureau Exécutif des efforts amiables mais sans succès entrepris à votre direction, pour le transfert du compte bancaire de l'ABURWA et des fonds y contenus ainsi que du domaine www.aburwa.org, tous les deux patrimoine de notre communauté. Elle a par conséquent décidé de vous adresser cette lettre pour vous mettre en demeure de procéder au transfert dudit patrimoine dans un délai de 30 jours à compter de la date de signature de cette lettre.

L'AGE a considéré que la procédure amiable du recouvrement des biens de l'association est terminée et a instruit le Bureau Exécutif d'entamer immédiatement une procédure judiciaire auprès de la justice americaine pour permettre à notre communauté d'entrer dans ses droits, si ce délai de 30 jours n'était pas tenu.

Avant de lever la séance, L'AGE a également instruit le Bureau Exécutif de notifier ces decisions à notre representation nationale à Washington DC et au Ministère chargé des Affaires Etrangères à Ouagadougou, pour toutes fins utiles.

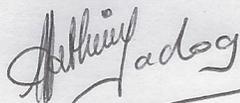
Vous en souhaitant bonne reception, L'AGE vous prie d'accepter l'expression renouvelée de notre fraternité.

Pour l'Assemblée Générale Extraordinaire

Le President de l'ABURWA

Ampliations:

Tout Membre du Bureau Sortant



Mathieu Sawadogo

03/03/2014